

Annexe 1 -Rapport Chiroptères

Rédactrice : CUSSAC Ophélie

Préambule

Ce dossier fait suite à l'examen au cas par cas du projet de reconstruction quasi-complète du centre hospitalier Sainte-Marie à Nice.

Celui-ci a fait l'objet d'un Arrêté n° AE-F09321P0052 du 08/04/2021 qui considère l'absence de « prospection de chiroptères au sein des bâtiments à démolir » et « d'inventaire effectué par un ornithologue » entraînant une demande de réalisation d'étude d'impact.

Un recours gracieux est alors porté par le Maître d'Ouvrage afin d'apporter les éléments manquants dont les inventaires ornithologiques et chiroptérologiques du site qui sont présentés dans ce rapport.

Méthodologie

- **Bibliographie**

Afin d'étudier les chiroptères du site d'étude préalablement aux prospections, les bases de données naturalistes telles que SILENE Faune ou Faune PACA ont été consultées.

L'objectif étant de dresser une liste des espèces de chiroptères recensées sur la commune de Nice et ainsi cibler les recherches sur les habitats préférentiels de ces espèces.

Le statut réglementaire et de conservation des espèces a également été renseigné via le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) afin d'appréhender le niveau d'enjeu du site d'étude.

- **Prospection diurne**

Les chiroptères peuvent utiliser les bâtis comme gîte de transit, de reproduction, ou d'hibernation. On les trouve principalement dans les greniers, les caves, les corniches de bâtiments, les conduits, derrière les volets et toute fissure de mur, porte, charpente, ...

Tous les gîtes potentiels du site d'étude, s'ils étaient accessibles, ont été visités afin de chercher la présence de chiroptères et de les comptabiliser. La présence de guano ou de traces d'urine a également été recherchée.

Cette prospection a été réalisée le 24 avril 2021 après-midi. Les bâtiments non accessibles ont fait l'objet d'écoute nocturne en sortie de gîte.

- **Prospection nocturne**

L'étude des chauves-souris (chiroptères) repose sur la reconnaissance de leurs signaux ultrasonores à l'aide d'un détecteur d'ultrasons. Le matériel utilisé sera le Petterson D240X (fonctionnant en mode hétérodyne et expansion de temps) et d'un enregistreur ZOOM H2n. Des points d'écoutes et des transects ont été effectués dans plusieurs secteurs les plus attractifs pour les chiroptères et de façon à recouvrir un maximum de surface de la zone d'étude. Il s'agit principalement des potentielles zones de déplacement des chiroptères, des zones de chasse et des abords de gîtes potentiels. Les enregistrements ont ensuite été analysés à l'aide du logiciel BATSOUND afin d'identifier les espèces contactées.

Ces écoutes ont été réalisées à partir de la tombée de la nuit, en conditions météorologiques favorables (absence de pluie et de vent), le 24 avril 2021.

On précisera qu'il ne s'agit pas de la période optimale pour la recherche de chiroptères. En effet, c'est une période de transit et les colonies ne sont pas encore installées.

Résultats

- **Bibliographie**

Les bases de données consultées permettent de recenser onze espèces de chiroptères sur la commune de Nice :

Tableau 1 : Liste des espèces recensées sur le territoire communal de Nice

Taxonomie		Statut de protection						Source
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge				Réglementation		
		Mondiale	Européenne	Nationale	Régionale	Nationale	Directive Habitat	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	LC	LC	NT		x	An IV	Faune paca
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de savi	LC	LC	LC		x	An IV	Silene faune et Faune paca
<i>Myotis sp.</i>	Murins					x		Faune paca
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	LC	LC	NT		x	An IV	Silene faune
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	LC		x	An IV	Silene faune et Faune paca
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusii	LC	LC	NT		x	An IV	Silene faune
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC		NT		x	An IV	Silene faune
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrellus pygmaeus	LC	LC	LC		x	An IV	Silene faune
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	LC	NT	LC		x	An II et IV	Silene faune
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	LC	NT	LC		x	An II et IV	Silene faune et Faune paca
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	LC	LC	NT		x	An IV	Silene faune et Faune paca

Légende :

LC : Préoccupation mineure
NT : quasi menacée

An : Annexe

Les chiroptères présents sur cette commune sont tous protégés à différents niveaux :

- **National** par l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- **Européen par la Directive « Habitat-faune-flore »** qui vise à préserver les habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. L'annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de

conservation (ZSC). L'annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

- **Prospection diurne**

La prospection des bâtiments n'a pas permis de mettre en évidence la présence de chiroptères. Aucun indice de présence (guano, proies, traces d'urine) n'a été trouvée. Aucune chauve-souris n'a également été contactée lors de cette prospection diurne.

Ainsi, les chiroptères ne semblent pas utiliser les bâtiments de l'Hôpital Sainte-Marie pour gîter.

- **Prospection nocturne**

Les points d'écoute ont tout d'abord été localisés aux abords des gîtes potentiels qui n'avaient pas pu être visités en journée. Aucune chauve-souris n'a été contactée en sortie de gîte, ce qui permet de confirmer l'absence de chiroptères dans les bâtis du site d'étude.

Des transects ont ensuite été réalisés sur le site d'étude et principalement autour des bâtiments à détruire.

Quatre espèces ont ainsi pu être contactées dans la zone d'étude et à proximité :

Tableau 2 : Liste des espèces contactées sur le site d'étude et à proximité :

Taxonomie		Statut de protection					Utilisation de la zone d'étude		Enjeu local
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge				Réglementation			
		Mondiale	Européenne	Nationale	Régionale	Nationale	Directive Habitat		
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	LC		x	An IV	En chasse et gîte probable	Faible
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrellus pygmaeus	LC	LC	LC		x	An IV	En chasse et gîte probable	Faible
<i>Pipistrelle de nathusii probable</i>	Pipistrelle de Nathusius	LC	LC	NT		x	An IV	En chasse et gîte probable	Moyen
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	LC	LC	NT		x	An IV	Passage – 1 seul contact en limite d'aire d'étude	Faible

Les pipistrelles contactées semblent occuper la falaise et le vallon à l'ouest, ainsi que les oliviers au nord et nord-est. Ces zones peuvent être utilisées comme couloir de déplacement, zone de chasse mais également comme gîte arboricole (cf carte ci-dessous).

La **Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)** est une espèce forestière partiellement migratrice en région PACA. Elle apprécie les cavités arboricoles, fissures et décollement d'écorces autant pour la mise-bas que pour l'hibernation. Classée « quasi menacée » sur la liste rouge nationale de l'IUCN, elle est principalement menacée par les éoliennes, la disparition des vieux arbres et l'exploitation sylvicole en période de reproduction et d'hibernation.

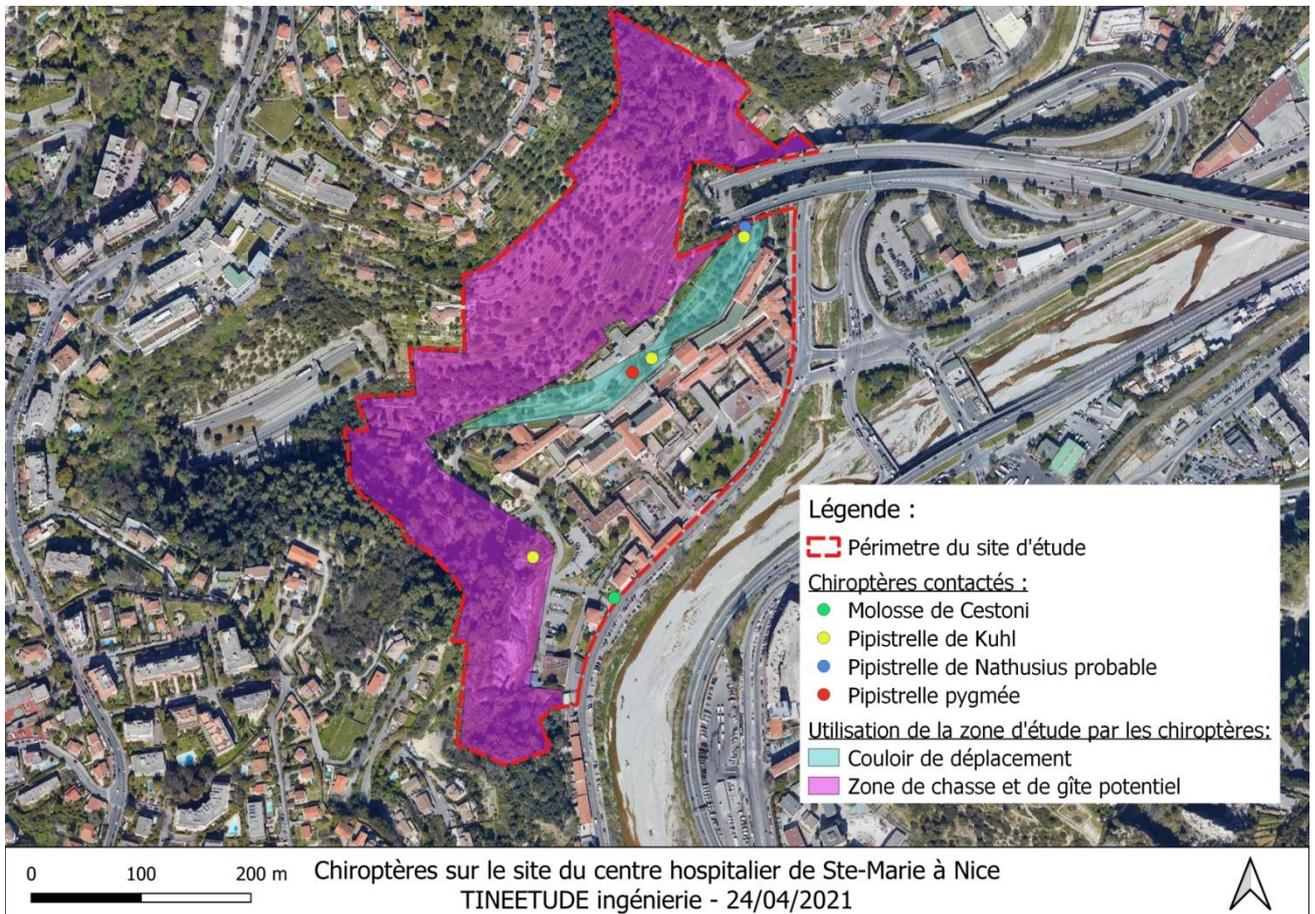


Figure 1 : Résultats des prospections nocturnes du 24 avril 2021

Conclusion et préconisations

Les bâtiments de la zone d'étude destinés à être démolis ne semblent pas être utilisés par les chiroptères.

De plus, aucun travaux de terrassement ou de débroussaillage, coupes d'arbres n'est prévu dans les zones de chasse et de déplacement des chiroptères. Tous les habitats potentiels seront conservés.

Les impacts du projet semblent donc faibles.

- Toutefois, les prospections n'ayant pas été réalisées à la période optimale (colonies pas encore installées) et tous les bâtiments n'ayant pas pu être prospectés, il est préconisé de commencer les travaux de démolition hors période sensible (hibernation et mise-bas des chiroptères). L'automne (de mi-septembre à fin novembre) est la période recommandée pour démarrer les travaux sans risquer de détruire ou déranger une espèce protégée.
- Il sera également recommandé d'éviter les zones identifiées sur la carte comme zones de chasse, couloir de déplacement et gîte potentiel pour le stockage de matériaux ou la circulation des engins.